*[Vos coordonnées]*

*[Date]*

Madame la Sénatrice / Monsieur le Sénateur,

Le jeudi 11 mars prochain, dans le cadre d’une niche parlementaire du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain, sera examinée par le Sénat la proposition de loi de votre collègue, Marie-Pierre de la Gontrie, sénatrice de Paris, *visant à établir le droit de mourir dans la dignité*. Une telle loi de liberté est attendue par l’immense majorité des Français, puisque les sondages – constants depuis de très nombreuses années – donnent un niveau d’adhésion de nos compatriotes à la légalisation de l’aide active à mourir à hauteur de plus de 90%. Certains de nos voisins (Suisses, Néerlandais, Belges, Luxembourgeois) ont déjà légiféré en la matière ; d’autres (Portugais, Espagnols) s’apprêtent à le faire dans les tout prochains mois ; d’autres, encore, peuvent s’appuyer sur des décisions des plus hautes instances de l’ordre judiciaire pour avancer dans les prochaines années (Italiens, Allemands).

Je sais qu’il n’est pas de coutume que les parlementaires d’un groupe votent les propositions de loi inscrites dans le cadre des niches parlementaires d’un groupe différent. Cette ultime liberté – que vous pourriez donner aux Français – justifie pourtant cette exception. En 2010/2011, Communistes, Parti de gauche, UMP et Socialistes au Sénat s’étaient regroupés derrière un même texte proposé en commission des affaires sociales. Aujourd’hui, à l’Assemblée Nationale, la France Insoumise, Les Républicains, le groupe Libertés et Territoires, La République en Marche, les Socialistes portent des textes qui, tous, souhaitent légaliser l’aide active à mourir. Ce sujet dépasse largement les clivages politiques…

C’est pourquoi, je vous demande d’être présente en séance ce jeudi 11 mars pour voter la proposition de loi de Marie-Pierre de la *Gontrie visant à établir le droit de mourir dans la dignité*. Les 74 000 adhérents de l’ADMD seront collectivement vigilants sur les travaux de la Haute Assemblée en la matière.

Je vous prie de croire, madame la Sénatrice / monsieur le Sénateur, à l’expression de ma sincère considération.

*[Signature]*